

PROVISOIRE

E/2001/SR.37
22 juillet 2002

Original : FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2001

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 37^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 23 juillet 2001, à 10 heures

Président : M. SIMONOVIC (Croatie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

APPLICATION DES RÉSOLUTIONS 50/227 ET 52/12B DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

APPLICATION ET SUIVI INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES RÉSULTATS
DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET ORGANISÉES
SOUS L'ÉGIDE DES NATIONS UNIES

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.01-63598 (EXT)

En l'absence de M. Belinga-Eboutou (Cameroun), M. Simonović (Croatie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 35.

APPLICATION DES RÉSOLUTIONS 50/227 ET 52/12B DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (A/56/77-E/2001/69, E/2001/72, E/2001/95 ET E/2001/INF/3)

M. GOFFIN (Observateur de la Belgique) prend la parole au nom des pays membres de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union et des autres pays associés. Tout en saluant les progrès importants accomplis par le système des Nations Unies dans sa volonté de réforme et de cohérence, l'Union européenne regrette la tendance parfois trop prudente et attentiste des membres du Conseil, en particulier l'absence de décision sur le fond lors de la session précédente. À son avis, l'objectif fondamental des réformes doit être de renforcer l'Organisation à tous les niveaux pour qu'elle puisse répondre au mieux aux objectifs généraux de développement durable tels qu'ils ont été définis au Sommet du Millénaire, ce qui implique pour le Conseil une machinerie intergouvernementale flexible, efficace et légère qui puisse relever les défis modernes du développement et de la mondialisation. Il appartient aux États Membres de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Charte et de faire avancer les principes de cohérence et de coordination au sein du système.

En ce qui concerne les recommandations précises formulées par le Secrétaire général dans son rapport (A/56/77-E/2001/69), il est souhaitable, s'agissant de l'Assemblée générale, de renforcer la cohérence et la complémentarité entre les travaux de la Deuxième et de la Troisième Commissions, de maintenir l'examen en plénière de certains thèmes transversaux, comme la mondialisation et l'interdépendance, et de revoir la pratique qui consiste à adopter le projet de programme de travail des commissions une année à l'avance. Le suivi de la Déclaration du Millénaire et des conférences en général doit servir de cadre de référence aux travaux de la Deuxième et de la Troisième Commissions. L'idée de choisir un thème principal par groupe de questions, comme demandé dans la résolution 50/227, augmenterait la visibilité politique de la Deuxième Commission. Enfin, celle-ci devrait réduire le nombre des points inscrits à son ordre du jour en recourant davantage aux résolutions d'ensemble et en procédant à un examen biennal ou triennal de certains points.

Le Conseil quant à lui doit réorganiser sa session d'été, renforcer son interaction avec le CAC et avec le Conseil de sécurité et revoir la qualité des conclusions concertées, qui ne devraient jamais donner lieu à une redéfinition de l'acquis des grandes conférences. L'idée de créer un forum de coopération pour le développement est à approfondir : pour éviter la multiplication des exercices de ce

genre, un tel forum pourrait s'inscrire dans le cadre du processus de renouveau du dialogue engagé à l'Assemblée générale.

Attachant une grande importance à la mise en œuvre de l'annexe II de la résolution 1998/46, l'Union européenne soutient sans réserve toutes les tentatives visant à redonner au débat général un minimum de cohérence et d'efficacité. Elle appuie pleinement l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la question du suivi de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés. Enfin, se réjouissant de l'approfondissement de la coopération entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods, elle est disposée à réfléchir aux moyens d'accroître l'efficacité de la réunion spéciale de haut niveau du mois d'avril, qui pourrait contribuer au suivi thématique de la Conférence sur le financement du développement qui se tiendra en 2002.

M. LIU Jingtao (Chine) pense que, plutôt que d'engager une nouvelle série de réformes, il faut continuer d'appliquer les mesures adoptées, en veillant à attacher autant d'importance aux restructurations qu'au financement des activités opérationnelles pour le développement. Les méthodes de travail du Conseil peuvent être améliorées. Les commissions techniques doivent opérer les ajustements nécessaires en fonction de leur propre situation. Le bureau, pour sa part, doit s'en tenir à son mandat, c'est-à-dire aux questions de procédure, et les discussions officieuses consacrées à des questions intersectorielles ne doivent pas entraver le fonctionnement normal du Conseil. De même, si les Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale peuvent se consulter sur des questions d'intérêt commun, un tel dialogue ne doit pas nuire à leurs travaux et doit tenir compte de la répartition des tâches. Des propositions comme celles qui visent à abrégé la session de fond du Conseil ou à réformer le débat sur les affaires humanitaires demandent plus ample réflexion: il ne faut pas perdre de vue que l'objectif final de la réforme est de renforcer, et non d'affaiblir, le rôle de l'ONU dans les domaines économique et social et du développement. Se félicitant de la participation active des institutions de Bretton Woods à la préparation des conférences internationales sur le financement du développement, la délégation chinoise espère que la coopération entre l'ONU et ces institutions ira se renforçant.

M. KONGSTAD (Norvège), tout en saluant la souplesse accrue des méthodes de travail de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, estime qu'on pourrait réduire le nombre et la longueur des déclarations écrites, dont le texte intégral pourrait être distribué ou affiché sur le site Internet des missions : on aurait ainsi le temps de consacrer un vrai débat à des questions précises. On pourrait aussi allonger sensiblement la liste des questions à n'examiner que tous les deux ou trois ans et adopter des résolutions d'ensemble au lieu de résolutions trop longues et répétitives. Il faudrait d'autre part encourager

une participation plus active des divers partenaires de la société civile aux travaux des Deuxième et Troisième Commissions.

La délégation norvégienne constate avec satisfaction que le Conseil a lui aussi assoupli ses méthodes de travail et elle espère qu'il développera sa coopération avec les institutions de Bretton Woods. Appuyant la suggestion selon laquelle il pourrait examiner les moyens d'accroître l'efficacité de la réunion spéciale de haut niveau avec ces institutions, notamment grâce à un débat et des conclusions plus clairs et mieux centrés, elle souligne la nécessité d'une collaboration plus étroite entre l'ONU et les banques de développement régionales. Elle est favorable d'autre part à un raccourcissement de quatre à trois semaines de la session de fond du Conseil, qui permettrait de rationaliser l'ordre du jour, avec éventuellement la tenue d'une réunion de haut niveau, alternativement sur les activités opérationnelles et sur les affaires humanitaires. Les modalités du débat sur les affaires humanitaires doivent être améliorées, dans la mesure où il s'agit du seul débat intergouvernemental consacré à ces questions.

En ce qui concerne le résultat des travaux du Conseil, la délégation norvégienne prône un plus large recours au « résumé du Président », qui évite la réouverture inutile de vieux débats; mais qu'il s'agisse de conclusions concertées ou de résolutions, elle pense que les textes adoptés doivent toujours être concrets. Quant à l'idée de créer un forum de coopération pour le développement, il serait irréaliste de compter sur une participation ministérielle à un niveau élevé, même si le forum a lieu tous les deux ans et pendant le débat de haut niveau.

Enfin, on pourrait raccourcir et rationaliser le débat général, qui souffre de la publication tardive des documents due pour beaucoup au calendrier des réunions des organes subsidiaires du Conseil, les affaires courantes et certains rapports pouvant être examinés à part durant l'année: le Conseil pourra ainsi s'acquitter de son rôle consultatif et de coordination à l'égard de ses organes subsidiaires.

M. TCHOULKOV (Fédération de Russie) fait observer que, malgré le temps qui s'est écoulé depuis l'adoption des résolutions considérées, la question de la restructuration et de la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes demeure d'actualité. Il convient d'assurer la pleine mise en œuvre des dispositions contenues dans ces résolutions, et en particulier de renforcer le rôle du Conseil en tant que principal organe de coordination, d'élargir la coopération entre la Deuxième et la Troisième Commissions de l'Assemblée générale sans toutefois modifier les mandats de ces commissions, et d'accroître les liens entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods, notamment en vue de la préparation de la Conférence sur le financement du développement. Quant à la session de fond du Conseil, au lieu de la raccourcir, il vaudrait mieux envisager d'inscrire à son ordre du jour, qui de

toutes façons a régulièrement tendance à s'étoffer, des questions qui n'ont pas leur place dans d'autres instances.

APPLICATION ET SUIVI INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE DES NATIONS UNIES (E/2001/62, E/2001/73, E/2001/91, DP/2001/11 (chap. X))

M^{me} GEBRE-EGZIABHER (Centre des Nations Unies pour les établissements humains – Habitat), qui a été coordonnatrice de la session extraordinaire que l'Assemblée générale vient de consacrer à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), dit que cette session extraordinaire a ranimé l'esprit d'innovation et de participation propre à la Conférence d'Istanbul. Pour la première fois lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée, un comité thématique a permis à tous les partenaires du Programme pour l'habitat de faire le point de la mise en œuvre du Programme dans toutes les régions du monde et, par ailleurs, les maires ont été particulièrement nombreux, lors d'une réunion de la session qui leur a été consacrée, à s'engager à donner suite à la Déclaration du Millénaire, au Programme pour l'habitat et à participer à l'action du système des Nations Unies.

Comme le montre le rapport du Secrétaire général sur l'application des conclusions concertées 2000/1 relatives à la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat adoptées par le Conseil économique et social lors du débat consacré aux questions de coordination (E/2001/62), cette session extraordinaire de l'Assemblée générale a couronné une année de travail intensif durant laquelle le Centre a dressé la liste des mesures à prendre pour mettre en œuvre lesdites conclusions concertées. La collaboration a été particulièrement active avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, les institutions spécialisées, les organismes des Nations Unies, y compris les commissions économiques régionales et les partenaires du Programme pour l'habitat, c'est-à-dire les autorités locales, les parlementaires, les syndicats, le secteur privé, les associations féminines et les groupements de jeunes, ainsi que les organisations internationales, régionales et nationales de la société civile. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme ont été évalués en collaboration avec les États Membres et les partenaires du Programme, en s'appuyant sur les résultats des cinq réunions préparatoires qui ont eu lieu à l'échelle régionale.

La session extraordinaire a débouché sur l'adoption par consensus de la « Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire » qui va orienter les travaux de la Commission des établissements humains et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pendant les années à venir (A/S-25/7/Rev.1). Les auteurs de la déclaration ont tenu à appuyer la création d'un système de répartition des responsabilités pour le Programme visant à encourager la mise en œuvre

de celui-ci et à réaffirmer leur attachement à la coopération internationale en tant qu'élément essentiel de cette mise en œuvre.

Habitat est désormais invité à participer aux travaux des deux comités de haut niveau du Comité administratif de coordination (CAC) chargés des programmes et des questions de gestion. En outre, la Directrice exécutive du Centre est invitée aux réunions que le CAC consacre à des questions intéressant directement Habitat. De son côté, la Commission des établissements humains saisit le Conseil d'un projet de décision tendant à constituer le comité des représentants permanents en organe subsidiaire intersessions de la Commission. Le Conseil voudra peut-être prendre favorablement en considération ce projet aux fins d'un renforcement général du rôle de la Commission.

M. GOFFIN (Observateur de la Belgique) prend la parole au nom des pays membres de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union et des autres pays associés. Il estime opportun que le Conseil s'interroge sur le bien-fondé de la procédure d'examen des résultats des grandes conférences organisées sur l'égide des Nations Unies, car le système des Nations Unies et les États Membres eux-mêmes investissent d'énormes ressources humaines et financières dans ce suivi.

Le défaut majeur de l'examen quinquennal est connu : la période de cinq ans est beaucoup trop courte pour donner lieu à une évaluation significative de la mise en œuvre, tant au niveau international qu'au niveau des pays, des plans, programmes d'action et autres engagements contractés lors des conférences car une telle mise en œuvre est le plus souvent une entreprise de longue haleine, en particulier pour les questions nouvelles. En outre, le temps qu'elle exige varie aussi suivant le domaine d'activité de sorte qu'une automaticité «horizontale» de l'examen quinquennal n'est guère rationnelle. Par ailleurs, l'Union européenne n'est pas convaincue qu'il faille systématiquement recourir, quant à la forme de l'examen, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. La multiplicité de ces sessions leur fait perdre leur caractère «extraordinaire» et, de surcroît, incite à tort certains à remettre en cause les principes et les idées acquises à l'issue des conférences initiales.

L'Union européenne adhère à plusieurs des suggestions concrètes formulées par le Secrétaire général dans son rapport (E/2001/73) : l'évaluation périodique de l'application des résultats des grandes conférences doit être confiée aux commissions techniques qui sont dotées des compétences voulues et les commissions régionales doivent également être appelées à jouer un rôle important dans toute la procédure de suivi. Ensuite, le Conseil doit voir son rôle renforcé : il est clairement mandaté par l'Assemblée générale (résolution 50/227) pour examiner à sa session de fond, lors du débat relatif aux questions de coordination, les thèmes transversaux ou multisectoriels issus des grandes conférences; il peut également

contribuer de manière substantielle au suivi de la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire dans le domaine économique et social. La troisième et dernière étape du processus consiste pour l'Assemblée générale à exercer son droit souverain de décider, en tenant compte des recommandations des commissions techniques et du Conseil, soit de réunir une session extraordinaire soit d'adopter une autre formule d'engagement politique pour faire le point des progrès accomplis et envisager éventuellement de nouvelles initiatives. Dans cette structure à trois niveaux, le suivi des conférences doit désormais être assuré dans le cadre même du système des Nations Unies. Il s'impose d'éviter, à chaque niveau de la procédure, les doubles emplois, les contradictions ou les incohérences. Il faut, bien entendu, faire appel à la participation la plus large de la société civile et assurer l'interaction du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods.

L'Union européenne formule en outre plusieurs suggestions relatives à l'organisation concrète du suivi des résultats des grandes conférences: il convient d'encourager la participation d'experts des pays en développement aux réunions des commissions techniques. Il y aurait lieu en particulier que les pays développés apportent à cette fin un concours financier aux PMA. Il est en outre indispensable de mettre au point un ensemble cohérent d'indicateurs communs à utiliser par les commissions techniques pour évaluer les progrès réalisés. L'Union européenne se félicite donc que la Commission de statistique ait décidé de jouer à cet égard le rôle de centre de référence des Nations Unies. Enfin, le suivi des conférences incombant au premier chef aux gouvernements et la mise en œuvre des décisions ayant lieu avant tout sur le terrain, ce sont les bilans communs de pays qui, pour l'Union européenne, sont les meilleurs indicateurs de suivi à l'échelon national.

M. HIRATA (Japon) constate que l'examen du suivi des grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies donne rarement les résultats escomptés et il dénonce trois grands défauts. La période de cinq ans communément retenue pour les examens périodiques est trop courte: les États Membres tout comme le système des Nations Unies ont besoin de plus de temps pour mettre en œuvre les conclusions adoptées lors des conférences et produire des résultats tangibles; les conférences, les réunions au sommet et les examens périodiques de leurs résultats sont aussi beaucoup trop nombreux de sorte que les États Membres tout comme le système des Nations Unies n'ont plus guère le temps, l'énergie ni les ressources humaines voulues pour s'y préparer convenablement. Lors des réunions d'examen, les questions intersectorielles donnent trop souvent lieu à la répétition des mêmes arguments et des mêmes plaidoiries. D'où une lassitude à laquelle les États Membres tout comme le système des Nations Unies doivent remédier en adoptant une procédure d'examen plus rigoureuse.

Il convient en premier lieu d'exploiter pleinement le mécanisme à trois niveaux existant: c'est aux organes subsidiaires du Conseil qu'il incombe de procéder périodiquement à l'examen technique de la

mise en œuvre dans leur domaine de compétence des conclusions des conférences et réunions au sommet. Ces organes font rapport au Conseil qui, au deuxième niveau, a pour mission d'étudier ces rapports, de coordonner les activités et de faire le point des progrès réalisés sur les questions qui se recoupent. Au troisième niveau, l'Assemblée générale procède aux examens à un niveau politique élevé.

Il faudrait en deuxième lieu comprendre l'automatisme des réunions d'examen et les convoquer désormais au cas par cas, quand on constate que des décisions de caractère politique s'imposent dans l'immédiat.

Il faut en troisième lieu mieux organiser le calendrier des réunions, le Conseil jouant en l'occurrence un rôle de coordonnateur, de sorte qu'il ne soit prévu de tenir qu'une seule fois par an une grande conférence, une réunion au sommet ou un examen de suivi à un niveau politique élevé.

Le Conseil devrait prendre dès à présent les initiatives voulues dans le sens indiqué, c'est-à-dire donner des indications à ses organes subsidiaires et formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.

M. NORDMANN (Observateur de la Suisse) est convaincu que les conférences mondiales organisées depuis le début des années 90 sous l'égide des Nations Unies ont grandement contribué à la recherche de solutions aux différents problèmes qui y ont été abordés. Force est de reconnaître, cependant, que les multiples mécanismes de suivi mis en place ne sont guère satisfaisants, représentant même une charge de travail considérable pour la communauté internationale. C'est pourquoi l'adoption de la Déclaration du Millénaire représente un progrès important car ce texte constitue une synthèse des principaux objectifs et plans d'action issus des conférences mondiales. À cet égard, le Gouvernement suisse accueille avec satisfaction le plan de mise en œuvre et de suivi de la Déclaration, que le Secrétaire général de l'ONU doit présenter à l'automne à l'Assemblée générale.

En ce qui concerne l'amélioration du processus de suivi des conférences, la Suisse est favorable à une meilleure utilisation de la structure intergouvernementale à trois niveaux, à savoir les commissions techniques du Conseil économique et social, le Conseil lui-même et l'Assemblée générale, l'essentiel du suivi devant se faire dans le cadre des activités régulières de ces organes. Ainsi, les commissions techniques devraient s'occuper du suivi technique des questions qui relèvent de leurs mandats respectifs et présenter des rapports d'ensemble au Conseil. Celui-ci devrait s'occuper des questions intersectorielles ainsi que des thèmes et préoccupations communs et faire des recommandations à l'Assemblée générale, laquelle déciderait, au cas par cas, de la nécessité d'organiser de nouvelles conférences mondiales ou des sessions extraordinaires. En outre, il serait utile de désigner, dans la mesure du possible, des chefs de file

parmi les organes des Nations Unies pour chacun des thèmes abordés dans le cadre des conférences mondiales.

M. ADAM (Observateur d'Israël) dit que le moment est venu d'adopter une nouvelle démarche propre à faciliter et à améliorer non seulement l'application des décisions prises lors des conférences mondiales, mais également les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. C'est ainsi qu'au niveau des préparatifs, les États Membres devraient tourner le dos à la pratique consistant à élaborer un long document final et à tenir d'interminables séances de comités préparatoires qui constituent un gaspillage de temps et de ressources. À la place, on devrait organiser des réunions de groupes de travail et de groupes de réflexion, au cours desquelles les délégations présenteraient des projets concrets, dont le suivi pourrait être assuré beaucoup plus aisément, soit par le Conseil soit par ses organes subsidiaires. Lors du sommet lui-même, la succession des discours devrait céder la place à une séance unique, avec la participation des chefs de secrétariat des principaux organismes compétents des Nations Unies et des représentants de chacun des cinq groupes régionaux. Le reste du temps, les chefs de délégation participeraient à des tables rondes ou à des groupes de discussion sur les thèmes et les projets convenus lors des préparatifs du sommet. En ce qui concerne le suivi, qui est le domaine où le bât blesse, les bilans quinquennaux devraient être abandonnés au profit d'un suivi annuel ou biennal effectué par le Conseil lors de sa session de fond.

M. KAMANDO (Observateur de la République-Unie de Tanzanie) dit que son pays accorde la plus grande importance au suivi et à la mise en œuvre coordonnés du Programme pour l'habitat et se félicite des mesures adoptées par le Secrétaire général pour concrétiser les engagements que l'Assemblée générale a pris à sa vingt-cinquième session extraordinaire consacrée au suivi de la Conférence d'Istanbul sur les établissements humains (Habitat II). Dans la Déclaration sur les villes et autres établissements humains, l'Assemblée a réaffirmé la nécessité de renforcer le mandat et le rôle de la Commission des établissements humains ainsi que du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). D'autre part, dans les conclusions concertées concernant les questions de coordination qu'il a adoptées à sa précédente session, le Conseil a prié le Secrétaire général d'examiner la question de la participation du Centre à tous les aspects des travaux du CAC et de ses organes subsidiaires. La délégation tanzanienne constate que le document E/2001/62 ne fournit aucune indication sur la suite donnée à ces recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil. Elle espère que cette lacune sera comblée dans le rapport que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.

M. LIU Jingtao (Chine) dit que pour mieux utiliser les ressources disponibles et éviter les doubles emplois, sa délégation appuie la réforme des mécanismes d'examen des résultats des grandes

conférences mondiales et le renforcement de la coordination entre le Conseil et ses organes subsidiaires. Le rôle du Conseil dans les examens périodiques doit également être renforcé et les bilans quinquennaux doivent céder la place à des bilans décennaux, étant entendu que plusieurs conférences peuvent faire l'objet d'un seul et même examen. Quant aux indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats des grandes conférences mondiales, la délégation chinoise tient à souligner que leur nature peut varier d'un pays à l'autre. Elle espère que la Commission de statistique de l'ONU parviendra, à temps pour la session de fond de 2002 du Conseil, à définir un certain nombre d'indicateurs communs à tous les pays. À cet égard, la Chine appuie la proposition tendant à ce que les commissions techniques du Conseil décident de la nature des indicateurs à utiliser à la lumière des mesures prises lors des conférences et en fonction des résultats des bilans quinquennaux. En conclusion, M. Liu déplore que les efforts déployés par les pays en développement pour assurer la mise en œuvre et le suivi des résultats des grandes conférences de l'ONU se heurtent au manque de volonté politique des pays développés, qui n'ont pas tenu leurs engagements dans les domaines de l'aide financière et du transfert de technologie.

M. AARDAL (Norvège) rappelle que les grandes conférences mondiales organisées sous l'égide des Nations Unies ont contribué à définir le cadre stratégique qui doit guider l'action du système des Nations Unies, en même temps qu'elles ont permis d'associer plus étroitement la société civile à cette action et de renforcer les partenariats, notamment avec les institutions de Bretton Woods. Toutefois, le suivi de ces conférences se heurte à différents obstacles. Pour éviter que l'examen de l'application des résultats des conférences ne donne lieu à une multiplication de processus distincts, la délégation norvégienne estime que le contrôle et la coordination du suivi devraient être assurés par le Conseil. Plusieurs solutions sont envisageables pour conférer au processus une plus grande souplesse: le suivi des activités de fond pourrait être intégré aux travaux réguliers des commissions techniques compétentes, d'autres modalités étant prévues pour des examens globaux ponctuels; le suivi pourrait être thématique plutôt que dicté par une périodicité prédéterminée; il pourrait prendre pour point de départ la Déclaration du Millénaire.

En ce qui concerne le suivi du Programme pour l'habitat, la délégation norvégienne constate avec satisfaction que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains est désormais invité à participer aux travaux des deux comités de haut niveau du CAC chargés des programmes et des questions de gestion, qu'il est invité aux réunions du CAC proprement dit lors de l'examen des points qui l'intéressent directement et que la Directrice exécutive du Centre a participé à la première session ordinaire du CAC en 2001. Toutefois, la délégation norvégienne estime que ces mesures ne sont pas suffisantes et que le Centre doit devenir membre à part entière du CAC.

La délégation norvégienne relève avec satisfaction les mesures prises en vue de mettre en place un système de répartition des responsabilités, qui doit faciliter la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat. Par ailleurs, elle appuie la création d'un forum urbain, qui regrouperait le Forum sur le milieu urbain et le Forum international sur la pauvreté urbaine.

M. TCHOULKOV (Fédération de Russie) partage les préoccupations exprimées par l'observateur de la Belgique et le représentant du Japon au sujet des procédures d'examen des résultats des grandes conférences mondiales. L'examen des résultats de ces rencontres, sur les plans tant technique que politique, revêt une grande importance pour la délégation russe, qui estime que les commissions techniques du Conseil constituent les instances les plus appropriées à cet égard, en particulier si leurs sessions coïncident avec celle de l'Assemblée générale. Cela permettrait non seulement de briser la routine des bilans quinquennaux et décennaux mais aussi de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant qu'organe suprême des Nations Unies. La délégation russe souhaite enfin que les résultats des grandes conférences mondiales soient appréciés par référence aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

M^{me} SERWER (États-Unis d'Amérique) souscrit à la position exprimée par l'observateur de la Belgique au nom de l'Union européenne et par le représentant du Japon, en ce qui concerne le suivi des résultats des grandes conférences mondiales. Étant donné la lassitude suscitée par le grand nombre de bilans quinquennaux et de sessions de comités préparatoires, la délégation des États-Unis d'Amérique est favorable au retour à un mécanisme de suivi à trois niveaux, à savoir les commissions techniques du Conseil, le Conseil lui-même et l'Assemblée générale.

M^{me} PONCINI (Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales), parlant également au nom de la coordination féminine des ONG, rappelle que la première conférence mondiale sur les femmes, en 1975, et celles qui l'ont suivie ont puissamment contribué à sensibiliser l'opinion publique internationale et à faire avancer la cause des femmes. L'expérience a montré qu'un intervalle de dix ans est un horizon optimal pour dresser le bilan de la mise en œuvre des résultats des grandes conférences, envisager de nouvelles actions et relancer la mobilisation. Soucieuses de maintenir les acquis des femmes dans le nouveau contexte mondial et de promouvoir l'application intégrale du Plan d'action de Beijing, les ONG féminines lancent un appel en faveur de la convocation de la cinquième conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendrait en 2005. Elles invitent les membres du Conseil à appuyer une telle initiative, dont le principe a été approuvé dans diverses enceintes, et qui marquerait un jalon essentiel sur la voie de l'égalité et de la parité entre les femmes et les hommes.

M. AKINSANYA (Nigéria), tout en convenant de la nécessité de rationaliser les activités et les réunions de l'ONU, tient à souligner que les grandes conférences mondiales ont largement contribué à sensibiliser l'opinion à des questions fondamentales. Étant donné que ces conférences rassemblent des représentants de tous les pays, groupes et sociétés, il serait contraire à la logique de réserver à une seule instance l'examen de leurs résultats. M. Akinsanya souhaite que le Conseil confirme la décision qu'il a prise à sa session précédente, tendant à ce que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains participe aux travaux du CAC. De même, le Forum des Nations Unies sur les forêts, dont l'utilité des travaux n'est plus à démontrer, devrait lui aussi être invité à participer aux travaux de cet organe.

M^{me} GREUTER (Fédération internationale des centres sociaux et communautaires) fait valoir que les organismes tels que celui qu'elle représente sont particulièrement bien placés, du fait de leur insertion locale et de leur connaissance approfondie du terrain, pour aider les pouvoirs publics à mettre en œuvre des projets qui s'inscrivent dans le suivi des grandes conférences internationales. Les gouvernements devraient donc faire beaucoup plus systématiquement appel à ces interlocuteurs pour la formulation et l'exécution des projets visant à concrétiser les engagements qu'ils ont souscrits, étant entendu que l'évaluation des résultats serait confiée à des organismes tiers.

M^{me} TOBING-KLEIN (Suriname) dit que le suivi des grandes conférences internationales doit être fondé sur des programmes et projets concrets. Ce suivi ne pourra être efficace que si le monde en développement bénéficie d'un appui pour engager et mener à bien les activités qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par les grandes conférences, et si les pays développés comme les pays en développement font preuve de la volonté politique nécessaire.

La séance est levée à 12 h 30.
